

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2440

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 22 février 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2440 modifiant le règlement numéro 2319 *Établissant un programme d'aide financière à l'achat et l'installation d'une borne de recharge à usage résidentiel pour véhicules électriques*, afin que seuls les propriétaires de véhicules électriques (ou hybrides rechargeables) soient admissibles au programme.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h 00.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 24 février 2021

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate